
Date de Convocation

20/05/2026

Date d’Affichage

20/05/2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

OBJET :

**Désignation des
représentants de la
commune à l’agence
iNord**

Secrétaire de séance
Pernelle VANUXEM



L’an deux mille vingt-six, le 27 août à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Xavier GIRARD, Maire d’Ennevelin

Etaient présents : Xavier GIRARD, Aurore AUVERT, Olivier DUBREUCQ, Valérie DEVENDEVILLE, Fabrice DALLA COSTA, Emilie VANDERBAUWEDE, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Amadou DRAME, Hélène FOUACHE, Isabelle RAUWEL, Anne DAMIE, Chloé BRADIER, Maxime POUSSET, Florence MAMPAEY, Pernelle VANUXEM

Absents ayant donné procuration : Olivier TYTGAT, Manuel DELMOTTE, Nicolas CASTANO

Secrétaire de séance : Pernelle VANUXEM

Vu l’article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d’apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d’ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu l’article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s’associer pour l’exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... »,

Vu la délibération numéro 2017/22 en date du 22 mars 2017 par laquelle la commune a adhéré à iNord. Vu les statuts de l’agence, notamment ses articles 5 et 10, qui prévoient que les communes et les EPCI sont représentés à l’agence par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Considérant que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de la commune pour siéger à l’agence,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner Monsieur Xavier GIRARD comme représentant titulaire à l’Agence iNord, et Monsieur Amadou DRAME comme son représentant suppléant.

- Charge le maire de mettre en œuvre cette délibération.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 27 août 2026

Le Maire, Xavier GIRARD

